



## **VIEILLISSEMENT ET TERRITOIRES : QUELS ENJEUX POUR LA GENDARMERIE ?**

### COMPTE RENDU DES DEBATS

*Ouverture par monsieur Gérard-François DUMONT, Professeur à l'université Paris IV et auteur de l'ouvrage « La France en villes »*

### **LES TERRITOIRES FACE AU VIEILLISSEMENT**

➤ Les facteurs du vieillissement

La courbe des moins de 20 ans et des plus de 60 ans va se croiser. Quatre facteurs expliquent le vieillissement, c'est-à-dire l'augmentation de la proportion des personnes âgées dans une population donnée : La fécondité, la longévité, le système migratoire et l'héritage des évolutions passées.

➤ La fécondité

En France, la fécondité est supérieure à la moyenne européenne. Toutefois, cette fécondité reste inférieure au seuil de remplacement de la population. Il existe cependant des disparités entre les départements, entre les territoires.

➤ La longévité

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter. Mais il s'agit d'un phénomène récent. Dans les années 1950-1960, l'espérance de vie n'augmentait pratiquement pas. On se trouvait à la fin de la période où la médecine se consacrait à la mortalité infantile pour s'occuper des personnes âgées. L'espérance de vie a connu un décollage dans les années 1970. En 2003, la diminution de l'espérance de vie des plus de 60 ans a connu une chute en raison de la canicule. Mais c'est un phénomène conjoncturel.

➤ Le système migratoire

Le système migratoire rajeuni la France (regroupement familial, demande d'asile, etc.)

➤ L'héritage des évolutions passées

Sur la pyramide des âges, on constate qu'à partir de 2006, les générations de 60 ans ou plus sont de plus en plus nombreuses, conséquence du Baby boom.

### ➤ L'invention de la gérontocroissance

A la fin des années 1970, la diminution du vieillissement est plus intense. Le nombre des personnes âgées de 60 ans ou plus diminue. Au début des années 2000, la population française ne vieillit pas car arrivent à l'âge de 60 ans les personnes nées pendant la Seconde Guerre mondiale, peu nombreuses. Le vieillissement ne bouge pas, même si le nombre de personnes âgées augmente. Il faut en effet distinguer :

- Le vieillissement : effet de structure.
- La gérontocroissance : effet de flux.

Ces quatre causes s'appliquent donc au vieillissement. En revanche, sur ces quatre causes, seulement trois s'appliquent à la gérontocroissance.

En effet, la fécondité aura des effets en terme de gérontocroissance dans environ 70 ans seulement. Cette distinction entre vieillissement et gérontocroissance correspond à des réalités de terrain.

Selon les territoires, on peut définir 14 types de vieillissement et 14 types de gérontocroissance ou de gérontodécroissance.

### ➤ Projection : gérontocroissance urbaine et inégalités dans l'espace et le temps

Le travail de projection est un travail lourd. L'idée étant de prendre les 14 départements les plus urbains et les 14 départements les plus ruraux selon le découpage INSEE. La projection met en évidence des différences significatives :

- Le vieillissement est davantage rural.
- La gérontocroissance est plutôt urbaine.

Le contraste est fort. Les évolutions ne vont sans doute pas être linéaires, mais différenciées dans le temps. On va rencontrer des configurations démographiques inédites. En conséquence, il faut des politiques souples dans le temps.

## LE VIEILLISSEMENT DANS LE MONDE

***Professeur Gilles PISON, directeur de recherches à l'Institut national d'études démographiques, rédacteur en chef de « Population et Sociétés » et auteur de l'ouvrage « L'Atlas de la population mondiale » (éditions Autrement)***

Le vieillissement est un phénomène caractérisé par l'augmentation de la proportion des personnes âgées et par la diminution de celle des jeunes. La population française vieillit depuis deux siècles. A l'échelle des 27 pays de l'UE, mais également à l'échelle planétaire, on constate le même phénomène. Mais la pyramide des âges mondiale aujourd'hui correspond à la pyramide des âges de la France il y a deux siècles.

Selon les projections des Nations unies, la population mondiale va passer entre 2000 et 2050 de 6 à 9 milliards d'habitants.

Les 3 milliards supplémentaires se situent dans la partie moyenne et haute de la pyramide. La base ne devrait pas changer en terme d'effectifs.

Le vieillissement démographique est à l'œuvre partout. La réduction de la taille de la famille, d'une part, et l'allongement de la durée de la vie, d'autre part, engendrent le vieillissement.

Pourquoi la population vieillit-elle de cette façon ? Pour tenter d'apporter une réponse, on peut consulter le site Internet de l'Institut national d'études démographiques.

Que s'est-il passé au cours des deux derniers siècles en France ?

- **Des familles nombreuses** : 6 enfants, mais beaucoup meurent en bas âge. Sur les 6, 2 seulement subsistent, ce qui permet le remplacement des générations.
- **La France a connu les progrès de l'hygiène, de la médecine**, une amélioration socioéconomique, d'où un excédent de naissances par rapport aux décès.
- Sur une ou deux générations, est apparu **le phénomène de limitation volontaire des naissances**. En parallèle, la mortalité a continué de baisser, jusqu'à ce que les deux courbes se rejoignent à un niveau très bas.

C'est également l'histoire de l'Europe de ces deux derniers siècles. Il s'agit de la transition démographique. Entre 1800 et 2005, la population européenne a augmenté de manière considérable. Elle a été multipliée par 4, sans compter l'émigration.

Cette histoire se déroule dans d'autres régions du monde, mais avec un décalage. L'Asie se situe aujourd'hui à la fin de la transition démographique. En Afrique, on se trouve à mi chemin : on entrevoit une baisse.

Selon les projections des Nations unies, la population mondiale va vieillir à l'horizon 2050. Mais il devrait y avoir des contrastes d'une région à l'autre du monde. Depuis 50 ans, la population mondiale a doublé.

Aujourd'hui, l'âge médian de la population mondiale est de 28-29 ans. Donc, à l'échelle mondiale, à 28 ans on est ni jeune, ni vieux. A l'échelle de l'Afrique, à 28 ans on fait déjà partie du tiers le plus âgé de la population. Mais en Europe, on fait partie du tiers le plus jeune.

➤ Pour la France

Les perspectives en terme de vieillissement démographique entre 2005 et 2050 indiquent peu de changements. S'il on note une forte augmentation des effectifs au-delà de 60 ans, en dessous il n'y a pratiquement pas de changement (source INSEE 2006).

➤ A l'échelle de l'Europe

On remarque une spécificité française : un « bombement » dû à la génération du Baby boom (augmentation brutale des naissances après-guerre). Parmi les grands pays européens, la France annonce un vieillissement par le haut. Mais à la base, les effectifs devraient rester constants. La France est dans une situation spécifique depuis environ 200 ans. En Espagne, le vieillissement est plus rapide et plus prononcé. Le Royaume-Uni est dans une situation intermédiaire.

Le vieillissement va s'effectuer beaucoup plus vite dans les pays du Sud que dans les pays du Nord. Les évolutions à la base du vieillissement démographique se sont passées plus vite. Le vieillissement devrait donc être plus rapide.

Dans les pays du Nord, la solidarité familiale est remplacée par la solidarité collective. Dans les pays du Sud, ces systèmes n'existent même pas.

La Chine et les Dragons connaissent une croissance économique fondée en partie sur la part importante des actifs. Mais cela ne va pas durer. Ces pays vont rapidement connaître un vieillissement démographique.

## VIEILLISSEMENT ET MIGRATIONS SUR LE TERRITOIRE

*Monsieur Jean-Marc ZANINETTI, maître de conférence (HDR) au département de géographie de l'Université d'Orléans*

Les projections par construction sont des modèles jetables. Ici il s'agit de l'étude de quelque chose de factuel : l'état de la tendance migratoire des personnes retraitées en France (source INSEE 2005-2009).

- Éléments de problématique : en quoi est-il intéressant d'étudier ce phénomène ?

Quels sont les effets du vieillissement sur la mobilité résidentielle ? La migration des séniors a des propriétés paradoxales. Les mobiles de la mobilité résidentielle des séniors sont différents de ceux des autres types de populations. Dans l'ensemble, les séniors sont peu mobiles. La proportion de la population changeant de résidence diminue avec le vieillissement. Mais cette faible proportion a un effet de levier important sur le territoire. Certains territoires comptent beaucoup de départs, d'autres beaucoup d'arrivées.

La population des séniors est globalement concentrée dans les villes. La gérontocroissance est globalement centrée dans les villes. Mais le groupe des séniors est celui qui a la plus forte propension à quitter les villes pour la campagne.

- Propriétés systémiques

1. **Intensité** : question de la participation.
2. **Effets de structure** : effet de l'âge sur cette participation.

Il existe un écart entre la mobilité générale et la mobilité des séniors. On compte trois fois moins de migration pour les séniors. La migration reste exceptionnelle pour les séniors.

3. **Portée spatiale** : distance parcourue.

Pour l'ensemble de la population en France, la mobilité spatiale est majoritairement une mobilité de proximité caractérisée par un desserrement urbain. La mobilité des séniors a une plus grande portée spatiale. En effet, le facteur emploi ne joue plus pour les retraités.

4. **Orientation** : question villes-campagnes.

La mobilité des retraités est fortement centrifuge. Les retraités qui bougent quittent les grandes villes pour les littoraux.

- Situation observée récemment

Les tendances observées sont-elles durables ?

Les retraités d'aujourd'hui sont des gens qui ont bénéficié de la double propriété, avec le développement de la principalisation de la résidence secondaire.

Mais c'est un phénomène qui ne semble pas appelé à se reproduire. Il s'agit d'un héritage de la période des Trente Glorieuses.

Les prix immobiliers dans les régions côtières ont flambés.

Il existe un avantage économique à quitter Paris. En revanche, dans les villes moyennes françaises, on compte très peu de départs avec également un nombre d'arrivées faible. Cependant, le solde migratoire est déficitaire dans toutes les villes.

Il faut souligner le caractère réversible de ces observations. Il s'agit seulement des tendances actuelles.

***Monsieur Cédric PAULIN, chargé de mission « Economie et sécurité » à la direction de la prospective et de la planification de sécurité nationale (DPPSN) – Ministère de l'Intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.***

Le constat sociologique du vieillissement engendre une modification des modes de vie et des attentes, notamment en terme de sécurité.

La mission a montré que le vieillissement est avant tout un ressenti. A partir de quel âge on devient vieux ?

Un élément de réponse :

- 55-64 ans : fin de la vie active, pré-retraités, jeunes retraités ;
- 65-74 ans : retraités dynamiques qui ont des loisirs ;
- plus de 75 ans : problèmes de dépendance.

Il existe une concurrence entre régions, entre zones géographiques.

On compte quatre générations :

- Enfants
- Parents
- Grands-parents
- Arrières grands-parents.

Se pose le problème des aidants familiaux.

Les séniors ont un poids politique important. On constate un phénomène de communautarisme gris, que l'on peut également observer dans d'autres pays.

Que constate-t-on en terme de délinquance et d'insécurité. Il s'agit de mesurer la délinquance à l'encontre des personnes âgées. Se pose avant tout un problème de méthodologie et de statistique. Effectivement, tous les faits n'arrivent pas jusqu'au poste de police. Parfois, il existe une gêne à aller porter plainte, car cela signifie prendre conscience de sa vulnérabilité, de sa dépendance. Pour l'entourage, cela révèle un manque de présence. Quant aux réseaux professionnels, ils sont astreints au secret professionnel. Par conséquent, porter plainte pour une personne âgée est loin d'être évident.

De plus, l'appareil statistique de l'État, état 4001, porte seulement sur les auteurs. Il est donc inutilisable ici. Du point de vue des faits jugés, c'est la vulnérabilité qui est retenue comme critère statistique, et non l'âge. On constate le même problème concernant l'insécurité routière. La statistique porte sur les plus de 65 ans. Mais ce sont surtout les plus de 75 ans qui posent problème, ce qui se révèle donc difficile à quantifier.

Enfin, il y a peu d'enquête de victimation concernant les personnes âgées. Tous ces éléments constituaient des freins, des obstacles à lever. Tout cela a pris du temps et les résultats ne sont pas

très fiables.

Cependant, on constate que les personnes âgées sont globalement moins touchées que le reste de la population. Les plus de 60 ans représentent 12,6 % des victimes en 2008. Le chiffre était de 11,5 % en 2006. Donc on remarque une petite augmentation.

Le premier risque pour les personnes âgées reste les accidents de la vie courante à domicile. En ce qui concerne la circulation routière, les personnes âgées sont sur-représentées au niveau des accidentés piétonniers ou cyclistes. En terme de délinquance et d'infractions, selon les fichiers JUDEX et STIX, les victimes de plus de 60 ans représentent sur le nombre total des victimes :

- vols astucieux : 67 % ;
- cambriolage : 22 % ;
- vol à l'arraché : 20 % ;
- escroquerie financière : 16 %

On constate ici une sur-représentation des personnes âgées victimes d'abus de confiance, d'usage frauduleux des cartes de crédit et de chèques (atteintes aux personnes : 4,6 %)

Les personnes âgées sont en sous-représentation. Mais ce pourcentage est en forte augmentation en comparaison aux autres catégories de personnes victimes. De plus, ce chiffre masque un phénomène énorme, la maltraitance, pour lequel l'absence de dépôt de plainte est a priori la norme.

Il faut envisager des mesures, un cadre cohérent, ainsi que les conditions de validité de ces mesures. Ces dernières doivent être partenariales, notamment avec le monde privé. On doit éviter de stigmatiser les personnes âgées et d'accroître le fossé intergénérationnel.

Il faut un plan au niveau national pour avoir connaissance du phénomène, une enquête de victimation. En outre, une coordination interministérielle semble nécessaire. Au niveau local, il serait souhaitable d'améliorer le dépistage des victimes potentielles.

On peut ainsi faire des diagnostic à domicile, dans le cadre des opérations « tranquillité seniors ». Des campagnes de contrôle contre la maltraitance peuvent être organisées. En terme de sécurité routière, il serait opportun d'adapter la signalétique.

Il faut rompre l'isolement des personnes âgées. Parmi les intervenants privés, on distingue deux groupes : les services à la personne, d'une part, et, d'autre part, la sécurité privée. Ces deux groupes sont régis par deux corpus juridiques différents et exclusifs l'un de l'autre. Juridiquement, on ne peut pas faire les deux. Mais dans les faits, la télé-assistance a un impact sur la sécurité. Est-il possible d'envisager un package commun ? Les entreprises de service à la personne freinent alors que les entreprises de sécurité privée poussent en ce sens.

C'est possible, mais sous certaines conditions :

- circonstances aggravantes pour des auteurs appartenant la sécurité privée ;
- amélioration de la formation et des conditions d'agrément ;
- protection des droits des victimes : ces mesures relèvent du code pénal en grande partie et des propositions de la LOPSI (circonstances aggravantes pour les auteurs de vols chargés de missions de sécurité, alignement des peines de délaissement des personnes âgées sur celles des mineurs, allongement des peines sur les abus de confiance concernant les personnes âgées).

Certains éléments ont été mis en place au moment de la réalisation du rapport. Ces mesures

concernent la sécurité. Or, le rapport montre qu'il faut une réponse qui dépasse les simples mesures de sécurité.

Des questions demeurent elles concernent :

- le pilotage ministériel ;
- la sécurité privée ;
- les services à la personne ;
- l'évaluation des mesures prises.

Il faut passer du constat démographique et prospectif à des mesures concrètes. Mais ce passage n'est pas toujours évident.

***Lieutenant-colonel Olivier PICHARD, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Creuse***

La Creuse est le plus vieux département de France et d'Europe. Le déclin de la population de la Creuse débute dès le XIXe siècle sous l'effet d'un exode rural assez prononcé. Ce déclin a été accentué par les importantes pertes humaines de la Première Guerre mondiale.

L'année 1886 constitue l'apogée du département en nombre d'habitants qui s'élevait à 285000. Aujourd'hui le département compte 124000 habitants.

Aux prochaines élections législatives, le département va perdre un de ses deux députés.

Les écarts démographiques entre le département de la Creuse et le reste de la France sont énormes :

- **âge moyen** : 39 ans pour la France, 45 ans pour la Creuse ;
- **part des plus de 60 ans** : 21,5 % pour la France, 32,7 % pour la Creuse ;
- **sur 19 communautés de communes** : 8 comptent plus de 35% de plus de 60 ans dans leur population ;
- **part des plus de 75 ans parmi les plus de 60 ans** : 39,1 % pour la France, 45,2 % pour la Creuse.

Quel est l'avenir démographique de ce territoire ?

Selon les projections INSEE, en 2030 la part des plus de 60 ans augmentera de 10 %. Cette augmentation maintiendra l'écart entre la Creuse et le reste du territoire national. Au mieux, la population de la Creuse devrait augmenter de 2 % contre 10,7 % pour l'ensemble de la population française.

Dans un contexte d'isolement (la densité du département est 5 fois inférieure à la moyenne nationale), les personnes âgées sont plus vulnérables. La gendarmerie a donc adopté des mesures en conséquence :

- La gendarmerie mène une action de prévention de proximité.

Elle exerce une présence continue sur la base du maillage territorial. Les secteurs les plus reculés sont parcourus par les gendarmes. Les gendarmes rendent visite aux habitants. Ils diffusent des conseils pratiques. L'insécurité demeure faible dans le département; c'est pourquoi il faut rappeler aux gens des choses simples comme par exemple de verrouiller les portes des véhicules et des maisons.

Le service à domicile du gendarme s'inscrit dans le cadre d'une opération nationale « Tranquillité séniors ». Un autre volet de cette stratégie de prévention consiste à créer un sentiment d'insécurité

chez les délinquants, en pratiquant notamment un contrôle des flux grâce à :

- des patrouilles ;
- des dispositifs étoffés de 15 militaires (deux services hebdomadaires).

En 2010, 4000 personnes ont été contrôlées dans ces conditions.

➤ La deuxième action de la gendarmerie.

Elle se caractérise par un échange avec les élus et les responsables d'associations. C'est la culture du contact, qui a permis :

- de connaître les personnes âgées en difficultés ;
- d'organiser, au profit des associations, des séances d'informations sur : les actes de délinquance dont sont victimes les personnes âgées, la sécurité routière.

Il faut peut-être envisager l'envoi de messages d'alerte par mails ou sms auprès des personnes âgées ou des organisations professionnelles.

➤ Thématique de la sécurité routière et des personnes âgées.

Avec la prise des années, les contraintes physiques augmentent (baisse de l'audition, de la vue, perte des réflexes, etc.). Les transports en commun sont rares dans le département. L'usage de la voiture est donc rendu indispensable. Mais ceux qui le peuvent sont invités à ne plus conduire.

Le Lieutenant-colonel PICHARD a adressé un courrier au conseil général et aux municipalités pour demander l'amélioration de la signalisation des carrefours accidentogènes.

Au titre du plan départemental d'action de la sécurité routière, l'enjeu des plus de 65 ans vient compléter les objectifs nationaux. Sont mises en œuvre des actions de remise à niveau au code de la route et des séances de conduite au profit des personnes âgées.

Dans le cadre d'un plan national destiné à améliorer l'accueil des victimes, une unité fonctionnelle, la Brigade de protection des familles, a été créée. Auparavant existait déjà un dispositif contre les VIF (Violences intrafamiliales). Ce dispositif s'articule sur plusieurs niveaux :

- la police judiciaire ;
- un niveau de contact, avec des référents dans les COB et les BT. Ces référents sont des gendarmes retenus pour leurs qualités d'écoute et de relation humaine.

Dans la Creuse, on dénombre peu de victimes parmi les plus de 60 ans. Quant aux auteurs, ils se trouvent dans la sphère familiale. Il s'agit avant tout des enfants. Ces faits se produisent sous fond d'alcool et de misère sociale. Le gendarme est avant tout un intervenant social.

➤ Quel est l'impact de la forte proportion de personnes âgées dans la population sur l'activité opérationnelle ?

**1. Les disparition de personnes**

Sur une année, on dénombre 53 opérations de recherche de personnes (dont un tiers a plus de 65

ans) et 52 fuites de mineurs. Donc, on compte en moyenne deux opérations par semaine sur le département.

La population âgée augmente ainsi que, dans cette population, le nombre de personnes atteintes de la maladie Alzheimer. Or les structures adaptées manquent dans le département. Les premières heures sont cruciales pour retrouver la personne disparue en vie. Cela nécessite des effectifs et des moyens spéciaux (hélicoptères, chiens, etc.).

## ***2. La lutte contre la fraude à l'assurance maladie.***

La gendarmerie de la Creuse vient en appui des agents de la CPAM dans le cadre d'une convention nationale, notamment pour le contrôle des véhicules de transport médicalisé).

Selon les démographes, le Limousin a anticipé de 10 ans le vieillissement de la population au niveau national. La gendarmerie s'est adaptée pour faire face à l'augmentation de la population âgée.

### ***Clôture par le général Hervé RENAUD, sous-directeur de la sécurité publique et de la sécurité routière***

Le vieillissement de la population est un enjeu de société. La gendarmerie est un des rares services de l'Etat encore présent sur l'ensemble du territoire national. Les gendarmes sont présents partout en tant qu'acteur et observateur. La gendarmerie est donc à même d'anticiper cet enjeu de société.

La prévention n'est plus, aujourd'hui, seulement de l'affichage. L'enjeu est réel et l'on trouve derrière un objectif politique. En effet, la protection des aînés fait partie des objectifs du ministère de l'Intérieur. Au sein de la sous-direction de la sécurité publique et de la sécurité routière, une section est dédiée pour suivre ces dossiers. Tous les quinze jours a lieu une réunion chez le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur.

La gendarmerie fait de la prévention de la délinquance depuis une vingtaine d'années, avec notamment :

- les FRAD (Formateurs relais anti-drogue) ;
- les BPDJ (Brigade de prévention de la délinquance juvénile) ;
- les officiers prévention partenariat.

Des phénomènes structurants émergent :

- les VIF (Violences intra-familiales) ;
- les populations fragilisées.

Les plus de 65 ans constituent une cible privilégiée pour les malfaiteurs qui abusent de leur fragilité. Le vieillissement de la population est associé à une baisse de l'activité de certaines régions. Ce pose la question de l'équité de traitement du citoyen face à l'insécurité. Si les forces de l'ordre sont moins présents sur certaines zones, les malfaiteurs le savent. La gendarmerie a du adapter ses structures, investir le champ associatif et partenarial.

La prise en compte politique du phénomène du vieillissement est récente. Les personnes âgées sont victimes de trois grandes familles d'infractions :

- les vols avec violence ;
- les vols par fausse qualité ;
- les escroqueries et vols par ruse.

La gendarmerie apporte avant tout une réponse structurelle. En effet, la force de la gendarmerie réside dans son ancrage territorial. Souvent la gendarmerie représente le dernier bastion de l'État. La gendarmerie a donc à la fois un aspect fonctionnel et un aspect symbolique et affectif. Par conséquent, le seul critère démographique ne permet pas de se désengager d'une zone. Il faut donc des capacités partout, mais en les adaptant. De plus, par endroit, il existe une différence importante en terme de population entre la morte saison et la saison touristique. Les vacances à la montagne ou à la campagne laissent se dégager des tendances lourdes.

On constate une migration des populations des centres urbains vers le 1er cercle périphérique, voire plus loin pour une plus grande tranquillité. Il s'agit donc d'un retour vers des zones plus rurales. Par conséquent, le vieillissement est pondéré par d'autres phénomènes. Il faut une souplesse structurelle pour adapter le dispositif.

Tous les échelons hiérarchiques sont impliqués :

- La DOE (Direction de l'opération et de l'emploi) cherche à avoir une vision aussi pragmatique que possible en vue de proposer des solutions pragmatiques (élaboration d'une doctrine relative à la prévention de la délinquance, suivi sous l'angle judiciaire de la SDPJ (Sous-direction de la police judiciaire) et de l'OCLDI (Office central de lutte contre la délinquance itinérante) , suivi statistique.)
- Au plan régional, les commandants de région ont des rôles à jouer. Spécifiquement sous un aspect large.

Les intervenants sociaux en gendarmerie sont environ 120. Ce système est financé par la FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) et les conseils généraux. Ces intervenants sociaux sont très utiles. 60 % des situations portées à leur connaissance ne sont pas connues des structures départementales dédiées. Ces intervenants sont des interfaces entre la gendarmerie et les réseaux locaux.

Parmi les VIF, de nombreuses personnes âgées sont victimes de maltraitance de la part de membres de leurs familles. D'où la mise en place de structures adaptées dans le dispositif préventif.

La gendarmerie s'inscrit dans une démarche partenariale, l'idée étant de fédérer les acteurs institutionnels privés et associatifs pour mettre en place des partenariats opérationnels. En terme d'action préventive, l'opération « Tranquillité sénior » est une déclinaison de l'opération « Tranquillité vacance », étendue à toute l'année et centrée sur les aînés.

Les personnes âgées sont choquées, déboussolées par les nouveaux phénomènes émergents en terme de délinquance et de criminalité. Ceci accroît le sentiment d'insécurité.

L'élaboration d'un document spécifique ajouté aux opérations de sensibilisation contribuent au lien social.

Internet recrée du lien social pour les personnes âgées de 70-75 ans qui s'y mettent. Il s'agit donc d'une voie qu'il ne faut pas négliger.

Un questionnaire à destination des séniors a été élaboré. Il doit permettre de déterminer les attentes des séniors vis à vis de la gendarmerie. Les gens isolés ont besoin de ce contact.

C'est une démarche interactive, utile pour la mission de renseignement du gendarme. C'est du « gagnant-gagnant ».

L'action partenariale :

- **Dans la loi de mars 2007 sur la prévention de la délinquance**, le maire a un rôle sacré. Il faut associer l'élu au dispositif. Le lien avec les élus est redynamisé. Le gendarme est un conseiller technique sur la sécurité pour le maire. Le gendarme peut intervenir au cours des séances du conseil municipal. Un officier de gendarmerie siège au sein de l'association des maires de France au niveau central.
- **La gendarmerie a un contact privilégié avec la police municipale.** Il s'agit d'un travail partenarial, en complémentarité.
- **Les réseaux d'alerte** (l'instauration d'un système appelé « Voisin vigilant » a fait peur. On craignait la création d'une milice. Or, il s'agissait d'une démarche citoyenne en associant les gens à la sécurité de leur environnement. Ce système a été expérimenté dans 25 départements, utilisation de réservistes dédiés au contact avec les anciens. Il faut sélectionner les réservistes, en privilégiant les anciens de l'arme. Ils deviendraient des référents auprès des anciens. Ils consacraient leur temps au lien social.)
- **Autres pistes à creuser :** le problème spécifique de la sécurité routière lié aux anciens. La réponse doit être purement politique. Aucun gouvernement n'a voulu s'engager sur ce terrain. Mais on pourrait instaurer une visite médicale à partir d'un certain âge.

Face à cet enjeu de société qu'est le vieillissement, la gendarmerie tente d'apporter une réponse constructive et pas seulement théorique.